

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

n°02/2020

L'an **deux mil vingt**, le 07 juillet à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chérüy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procuration : M. Jean-Paul **BROUTIER** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à Josiane **PAVIET-GERMANOZ**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : BUDGET DE LA RESIDENCE DU PARC – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019.

Exposé du Président

Je vous rappelle que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Receveur Municipal.

Les pointages concernent la reprise :

- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2018
- ☞ des résultats de l'exercice 2019
- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2019

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2019 de la Résidence du Parc dressé par l'Ordonnateur.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2019 de la Résidence du Parc dressé par Monsieur Eric **VERNIER** Receveur Municipal, avec le Compte Administratif 2019 du même budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 juillet 2020
Le Président,

